

L'expression et la gestion des émotions dans les projets urbains. Les dispositifs participatifs à l'épreuve des affects

Benoît Feildel

Maître de conférences en aménagement et urbanisme

Département Géographie et Aménagement de l'espace, Université Rennes 2

UMR ESO, Espaces et Sociétés

Jérôme Le Jeloux

Chargé de développement urbain

Direction Territoriale d'Aménagement Nantes Ouest

Nantes Métropole

Introduction

Si la thématique participative tient une place importante dans le champ de l'urbanisme et des études urbaines, notamment parce que les modalités d'action sur les espaces touchent de façon directe les citoyens (Bacqué et Gauthier, 2011), pour autant la question du rôle des émotions dans la réception et la discussion de l'action urbanistique n'a fait l'objet d'études que relativement récemment (Schmitz, 1998 ; Lolive, 2006 ; Feildel, 2010, 2014). Bien que les affects soient au cœur de la relation que les individus et les groupes entretiennent avec leurs lieux de vie (Feildel et Audas, 2014), et bien que le phénomène émotionnel soit reconnu depuis plus de vingt ans comme un des aspects centraux des mouvements sociaux (Traïni, 2009 ; Jasper, 2011), ce n'est en effet que récemment, avec la montée des incertitudes et la remise en cause systématique de l'action aménagiste (Subra, 2006), que les émotions et plus largement la dimension sensible connaissent un certain intérêt dans le champ de l'urbanisme. Le passage du paradigme de la planification rationnelle aux conceptions collaboratives de l'aménagement – fortement inspirées des approches délibératives – n'a pas fait grand cas, dans un premier temps, des questions émotionnelles. Principalement attachés à la tradition habermassienne de l'agir communicationnel, les auteurs se sont fort peu intéressés aux enjeux émotionnels dans le cadre des procédures de débat, de discussion ou de concertation. Tenant la norme de rationalité comme supérieure et comme seule source fondée de légitimation de la décision, les émotions, les affects, les sentiments se sont trouvés le plus souvent disqualifiés dans la justification des positions dans le cadre du débat. Pourtant les émotions sont omniprésentes dans les épreuves de transformation des espaces habités. En outre, les dispositifs de concertation ne sont pas neutres, ils peuvent, selon les conditions de leur mise en œuvre, participer d'un véritable « travail émotionnel » (Hochschild, 2003). L'action publique participe alors d'un phénomène émotif susceptible de produire un ensemble de territorialités nouvelles et de structurer le rapport des habitants à leur espace de vie (Feildel, 2014). La participation se révèle dans ce cas être un puissant moteur de conformation des vécus affectifs et d'orientation des pratiques spatiales. Prenant progressivement conscience du rôle des émotions dans la construction des valeurs projetées sur les espaces, aujourd'hui les démarches urbanistiques s'appuient de plus en plus sur les dimensions sensible et affective du rapport à l'espace dans le cadre de dispositifs participatifs (diagnostics sensibles, approches multi-sensorielles,

expositions sensorielles, etc.) et tendent ainsi à reconnaître l'expression des affects, le pouvoir affectif des sensations, comme une ressource légitime dans la conception des espaces aménagés. Ces dispositifs nous intéressent car non seulement ils expriment une attention soutenue aux dimensions du sensible et de l'affectivité, caractéristique de nos sociétés hypermodernes (Illouz, 2006 ; Lipovetsky et Serroy, 2013), mais ils sont également révélateurs des modalités de gestion des affects à l'œuvre dans le cadre des démarches participatives.

À travers cette contribution, nous proposons donc d'interroger deux dispositifs, deux offres de participation, mettant en jeu des registres affectifs variés, dans le cadre de projets urbains dans deux agglomérations françaises. Ces deux cas ont été retenus car ils présentent des *design participatifs* se plaçant à différents degrés de l'échelle de la participation citoyenne (Arnstein, 1969) et parce qu'ils ont suscité au moment de leur mise en œuvre des expressions affectives contrastées.

1. La place des affects dans la participation autour des projets d'urbanisme

1.1. La dimension affective du rapport à l'espace : une reconnaissance récente en urbanisme

Dans le domaine de l'urbanisme, et plus généralement de la transformation intentionnelle des espaces habités, la dimension affective du rapport à l'espace est le fait d'une prise de conscience récente. Si elle constitue un pan non négligeable de la réflexion actuelle sur l'aménagement de l'espace – en attestent le nombre de publications qui de près ou de loin se réfèrent à la question des affects (Bigando, 2008 ; Blanc et Lolive, 2009 ; Feildel, 2013 ; Manola, 2013 ; Martouzet, 2014 ; Audas, 2015 ; Bailly et Marchand, 2016) – et si on constate un intérêt certain de la part des praticiens pour ces approches – souvent ramenées et réduites aux dimensions sensibles – la question de l'affectivité n'émerge que tardivement au regard de ses prémices géographiques notamment.

Ancrée dans une approche d'abord phénoménologique, la reconnaissance des qualités sensibles de la relation des individus à leur environnement est à l'origine l'œuvre de géographes (Dardel, 1952). Ceux-ci soulignent alors la résonance affective et le pouvoir d'évocation de cette relation concrète qui se noue entre l'Homme et la Terre (Dardel, 1952), la qualité sensible de la condition spatiale de l'être humain et la part affective des vécus spatiaux (Frémont, 1976). Ils ne tardent pas à reconnaître la dimension culturelle du phénomène, que le géographe sino-américain Yi-Fu Tuan identifiera avec le concept de « topophilia » (Tuan, 1974). Littéralement l'amour du lieu, la topophilie est une expérience vive et personnelle qui repose à la fois sur les dimensions construites et les dimensions naturelles de l'environnement matériel dans lequel est plongé l'être humain. Ces efforts pour intégrer les caractères sociaux du phénomène affectif trouveront un prolongement dans le domaine alors naissant de la psychologie environnementale. À partir de ses travaux séminaux sur la relation individu-environnement (Ittelson, 1974 ; Moser et Weiss, 2003), cette discipline s'intéressera plus particulièrement à sa dimension affective à travers le concept d'« attachement au lieu » (Stokols et Shumaker, 1981 ; Altman et Low, 1992). Le travail important autour de ce concept (Lewicka, 2011 ; Scannel et Gifford, 2010) permettra dès lors de montrer comment se structure et se développe cette véritable interdépendance affective envers les lieux, reposant à la fois sur leurs propriétés physiques,

sur l'expérience qu'en font les individus, mais aussi et surtout sur leur signification symbolique et sociale.

La conscience de cette relation affective constitue un « sens commun » – dans son acception aristotélicienne – que partagent bon nombre de professionnels de l'aménagement, urbanistes, architectes ou paysagistes. Qu'ils soient au plus près de la production des opérations d'aménagement ou qu'ils s'attachent davantage à la réflexion stratégique autour de l'organisation des espaces, les praticiens n'en demeurent pas moins conscients de la dimension affective du rapport des populations aux territoires sur lesquels et pour lesquels ils interviennent. Y compris dans des registres d'action plus éloignés de la transformation matérielle des espaces, les aménageurs cherchent à accroître l'attractivité des territoires en s'appuyant sur les processus d'identification à l'espace, et le sentiment d'appartenance qui en découle chez les acteurs, économiques notamment mais pas seulement. Les projets urbains, qui concernent spécifiquement les processus de fabrication de nouveaux espaces urbanisés, font quant à eux la plupart du temps référence à l'histoire, à la dimension symbolique des lieux dans lesquels prend place leur action, à leurs caractéristiques non seulement fonctionnelles mais aussi à leurs valeurs esthétiques et affectives. Les aménageurs développent ainsi des modes de connaissance de leurs territoires d'intervention qui mettent en jeu l'affectivité sous de multiples rapports. Accompagnant la remise en cause des approches purement techniques et rationnelles de l'action aménagiste, l'appel à ces données, à travers la mise en œuvre de méthodes sollicitant des moyens d'expression variés (entretiens biographiques, cartographies sensibles, balades urbaines, etc.), constitue une nouvelle modalité de l'analyse socio-spatiale. Si ces approches demeurent aujourd'hui encore marginales, malgré les appels renouvelés des chercheurs pour la prise en compte des affects (Bochet et Racine, 2002 ; Novarina, 2004 ; Feildel, 2013 ; Martouzet, 2014 ; Bailly et Marchand, 2016), elles n'en dénotent pas moins un intérêt grandissant pour ces autres formes de connaissance, dont on mesure quotidiennement le rôle dans la réalisation des projets.

Bien qu'omniprésente, la dimension affective de l'action aménagiste demeure dans les faits un savoir encore peu conceptualisé et opérationnalisé dans les milieux professionnels. Si elle l'est dans les processus de projet, c'est avant tout de façon rhétorique – à l'image du traitement que les sciences sociales et, en particulier, la science politique lui a longtemps réservé (Braud, 2008). Les affects sont principalement utilisés à des fins communicationnelles et performatives afin de susciter l'adhésion au projet et de légitimer l'action. La sémantique affective est avant tout mobilisée dans les projets urbains, notamment ceux d'envergure, afin de constituer un puissant moteur de leur avènement (Anderson et Holden, 2008). Les professionnels jouent ainsi sur le ressort émotionnel pour sensibiliser les populations actuelles ou visées à travers les opérations qu'ils conduisent (Feildel, 2010). Les aménageurs et les urbanistes mobilisent la dimension affective du rapport à l'espace, tentent à travers leurs projets de la susciter, de la renforcer ou de la développer, sans que nécessairement les mécanismes qui participent de ces phénomènes soient explicités ou même reconnus. De fait, relativement peu de travaux s'intéressent à la façon dont les affects participent des dispositifs qui encadrent cette action publique qu'est l'aménagement des espaces. Cette situation, on la doit aux mêmes raisons qui ont historiquement nourri le sentiment de méfiance des sciences

sociales à l'égard des émotions, et qui ont conduit les acteurs à essayer autant que faire se peut de les évacuer dans la construction et l'expression de leurs avis et de leurs jugements. Endossant leur rôle d'expert, les aménageurs et les urbanistes ont longtemps appris à mettre à distance toute forme d'implication émotionnelle vis-à-vis des objets ou des concepts qu'ils manipulent, et des multiples acteurs qu'ils côtoient. Pourtant, les affects orientent de façon indéniable l'activité de ces professionnels en charge de la conception et de la conduite des projets (Hoch, 2006). En participant de la formation de leurs désirs, de leurs préférences et de leurs croyances, en focalisant leur attention sur certains aspects particuliers des situations dans lesquelles ils se trouvent plongés ou des enjeux auxquels ils ont à faire, les affects influencent leurs actions. Elles amènent ces professionnels non seulement à privilégier une solution plutôt qu'une autre, en fonction de critères qui ne sont pas uniquement rationnels, mais elles constituent également une dimension à la base des efforts – notamment dans leurs relations aux citoyens et aux usagers de l'espace – qu'ils déploient pour introduire les changements qu'ils imaginent et conçoivent. La réalité affective de l'être ayant pour effet de rendre inopérants les critères de justification rationalistes qui pouvaient mettre une distance entre le technicien et son objet d'action, elle implique de la part de ces praticiens le développement d'un ensemble de compétences d'ordre affectif, à la fois sur le plan personnel (faculté d'écoute, développement de l'empathie), mais aussi professionnel (capacité à rendre compte des états émotionnels éprouvés au contact des habitants).

1.2. La participation des émotions : de l'affect en urbanisme

La participation citoyenne et plus généralement l'implication des habitants est un domaine de l'action urbaine dans lequel l'expression des affects est aujourd'hui de plus en plus valorisée. Alors que les populations faisaient traditionnellement entendre leurs voix à l'occasion des mouvements de résistance et de contestation des projets (Traïni, 2009 ; Jasper, 2011), l'affect – et ses déclinaisons sensibles – devient aujourd'hui un objet à part entière des processus de concertation. On observe ainsi depuis une décennie l'émergence de dispositifs d'inclusion des populations, mis en œuvre par les collectivités en charge de l'aménagement des espaces, s'appuyant sur la dimension affective du rapport à l'espace. Ce mouvement, qui va de pair avec le tournant paradigmatique qui s'opère dans l'aménagement urbain de la planification rationnelle vers les approches collaboratives, et l'intérêt croissant des sociétés pour ces dimensions (Illouz, 2006), amène ainsi les collectivités à valoriser la sensibilité et l'affectivité sous diverses formes (reportages photographiques, cartographies participatives, interventions artistiques pérennes ou éphémères, etc.). Dès lors un certain nombre d'initiatives se multiplient, dans le cadre des opérations de rénovation ou de renouvellement urbain, de création de nouveaux quartiers ou d'aménagement d'espaces publics, qui font appel à l'expérience sensible de l'espace et s'appuient sur sa résonance affective chez les habitants et les usagers.

Tandis que l'exercice de la délibération collective s'accompagnait traditionnellement d'une exigence de maîtrise de soi et de contrôle des formes, souvent jugée incompatible avec l'expression des émotions, le domaine de l'urbanisme semble donc offrir un nouveau champ d'expression aux vécus affectifs. Cependant, à l'image des pratiques de concertation qui ont pris place dans ce domaine depuis

les années 1970, et qui se contentent la plupart du temps d'« organiser des dispositifs obéissant davantage à des logiques communicationnelles ou réactives que coproductives » (Zetlaoui-Léger, 2013), on constate que l'instrumentalisation des affects dans le cadre des projets urbains se limite souvent à une valorisation symbolique du cadre de vie, dont l'objectif vise avant tout à consolider la fierté résidentielle, à renforcer le sentiment d'appartenance collectif et à construire une émotion principalement agoniste. Pour autant qu'elles soient intéressantes et peut-être même nécessaires, ces formes de mobilisation de l'affect dans le cadre des démarches participatives n'en demeurent pas moins source d'interrogation quant à leurs finalités dans le cadre de la conception et de la conduite des projets urbains, leur capacité à faire émerger un certain nombre d'enjeux autour de la fabrique contemporaine de la ville, à faire entendre l'ensemble des sensibilités, y compris celles dissonantes. De la même façon que l'on s'interroge sur l'effectivité des démarches participatives en urbanisme (Zetlaoui-Léger, 2013), sur la pertinence de leur cadre réglementaire, sur la crainte des autorités publiques ou la difficulté qu'elles peuvent rencontrer à faire tenir ensemble des objectifs techniques et l'impératif d'ouverture au dialogue citoyen, la participation des affects dans le cadre des projets urbains implique elle aussi un examen minutieux. Il s'agit dès lors de recenser ses différentes expressions et d'évaluer les conditions de sa contribution à la production des espaces urbains. Ce à quoi nous nous emploierons à travers l'étude de deux dispositifs participatifs à la fois singuliers et, en même temps, représentatifs des manières d'inclure les populations et leurs éprouvés affectifs.

2. L'irruption émotionnelle et son ancrage procédural

2.1. Rolland-Pilain (Chambray-Lès-Tours) : une épreuve de transformation de l'espace

A l'image de ce qui constitue aujourd'hui la grande majorité des interventions urbaines, le projet Rolland-Pilain auquel nous nous sommes intéressés, situé dans la commune de Chambray-Lès-Tours, en première couronne de l'agglomération tourangelle, ne consiste pas dans un aménagement d'envergure. L'action projetée ici ne concerne pas la création d'une infrastructure clairement associée à un certain nombre de nuisances. Il s'agit plus modestement de venir combler un espace encore vacant enserré dans un environnement déjà en grande partie urbanisé, en ayant pour visée de densifier cet espace et de contrecarrer ainsi l'étalement périphérique de l'urbanisation. Ce projet qui s'échelonne de 2002 à 2009 prend donc place sur un espace résiduel, d'une superficie totale de 12 hectares, dont la fonction initialement agricole est disputée par l'urbanisation progressive. Le programme de l'opération urbaine (Plan d'Aménagement d'Ensemble) proposée sur cet espace agricole consiste à produire un ensemble de 103 logements, dont 35 logements sociaux, plusieurs équipements publics, une médiathèque et une gendarmerie, un parc et une place publique, ainsi qu'un centre commercial de 10 000 m².

Dès la fin des années 1990, un premier projet avait été pensé sur cet espace. Ce premier projet prévoyait notamment la construction d'un ensemble d'habitat collectif et, déjà, la densification annoncée du secteur avait suscité de vives réactions chez les habitants riverains du projet. L'action ainsi contestée, la municipalité d'alors avait été congédiée aux élections suivantes. La nouvelle équipe municipale, élue notamment pour son positionnement à l'encontre de ce premier projet, a quant à elle

proposée une densification limitée de cette zone. C'est dans ce contexte, déjà fortement marqué par l'échec d'une première action, qu'émerge donc un second projet. C'est ce nouveau projet et la concertation qui a eu lieu autour qui ont constitué l'objet central de nos investigations. S'inscrivant dans un cadre légal très ouvert, laissant une grande liberté à la collectivité dans son application, le dispositif de concertation publique mis en place a classiquement visé à recueillir – sur la base d'un projet déjà conçu – les appréciations et les suggestions du public en mettant à disposition des populations un registre de doléances, en organisant quelques réunions publiques et en assurant une permanence de l' élu chargé de l'urbanisme.

Bien que remodelé, le nouveau projet ne tarde pas lui aussi à susciter la contestation d'un certain nombre de riverains. Ces derniers expriment alors leur défiance vis-à-vis du choix d'implantation des logements collectifs. Une réunion de concertation est programmée par la municipalité afin de désamorcer le conflit naissant. La contestation ne cesse pas pour autant. Au contraire, elle monte d'un cran lorsque les riverains du secteur pavillonnaire le plus proche mobilisent la presse locale et étendent en bordure de leurs propriétés une banderole, manifestant ainsi leur mécontentement (« Inquiétude Allée des Bouleaux », *La Nouvelle République du Centre Ouest* du 30/04/2004). La levée de boucliers ne se limite pas à ces seuls riverains et a tôt fait de se propager. La contestation porte en partie ses fruits, puisque l'enquête publique et les entrevues particulières avec les élus de la municipalité permettent de remettre en question l'implantation des deux collectifs. Si le parti pris initial du projet d'aménagement demeure inchangé, les contestataires obtiennent donc gain de cause par la limitation de la hauteur et le retrait vis-à-vis des limites de leurs propriétés des logements collectifs.

C'est dans ce contexte que nous nous sommes intéressés au rôle des affects engagés dans l'action et exprimés à l'occasion du débat public. Intervenant dans la phase finale du projet, notre enquête s'est attachée aux modalités de l'action collective et aux effets du dispositif participatif sur l'expression des vécus affectifs. C'est par le biais d'entretiens semi-directifs que nous avons retracé avec chacun des protagonistes, élus, techniciens, urbanistes, riverains, habitants, sa position et la qualité de son ressenti en le resituant dans le cours de l'action. Nous avons donc eu recours à la parole pour atteindre les affects. Délaissant volontairement la dimension ostensible des affects, nous avons privilégié le langage pour retracer les vécus affectifs (Cahour, 2006). Ce faisant, nous avons opté pour une certaine compréhension du phénomène. Rejetant la réduction qui assimile l'indice de sa manifestation au phénomène en lui-même (Honneth, 2007), nous nous sommes placés dans une perspective résolument constructiviste à l'opposé de l'orientation naturaliste qui a longtemps marqué la compréhension des phénomènes affectifs (Bernard, 2015). Nous avons considéré que l'émotion exprimée, bien que vécue en propre, s'insérait dans un tissu de significations qui irrémédiablement imprégnait la manière de l'exprimer et donc de l'éprouver affectivement (Le Breton, 2004 ; Haroche, 2008 ; Feildel, 2016). Cette inclusion de l'affectivité dans le processus de production de sens impliquait pour nous de passer par la construction des significations qu'attribuent les individus aux situations dans lesquelles ils se trouvent engagés (Lordon, 2013) afin de comprendre la façon dont les individus en sont affectés.

2.2. La territorialisation émotive : réaction aux conditions de la participation

Dans le cas étudié, les diverses réactions suscitées par ces deux projets successifs, et en particulier la manifestation des émotions à laquelle ils donnèrent lieu, nous révèlent l'importance des valeurs qui sont projetées par les habitants sur l'espace et leur participation aux logiques affectives. Inquiétude, peur, angoisse, indignation, mépris, colère, sont les manifestations affectives qui résonnent dans les bouches des riverains contestataires. Au fondement de ces manifestations affectives, on retrouve un mécanisme décrit par le philosophe Pierre Livet (2002), à savoir que l'émotion émerge du décalage entre un état du monde, ou sa projection, et les attentes de l'individu. En ce sens, les valeurs sont bien à l'origine des émotions et, en même temps, c'est la projection d'un état futur de l'organisation spatiale, autrement dit le projet urbain, qui constitue l'élément révélateur de ces valeurs, et le déclencheur de ces émotions. Il faut ainsi souligner que les valeurs projetées sur l'espace, pour la plupart d'entre elles, ne préexistent pas au projet, mais au contraire se construisent à son épreuve. De plus, ces valeurs ne se rapportent finalement que très peu à l'organisation spatiale, mais elles incluent beaucoup plus largement tous les ressorts du rapport des individus à leur espace de vie, qu'ils soient liés aux modes de vie, à leur insertion et à leur participation à une collectivité ancrée territorialement et inscrite dans une certaine épaisseur temporelle.

En ce sens, la matérialité du lieu ne semble servir que de prétexte à la reconnaissance d'une sensibilité habitante. Le conflit autour de l'aménagement émerge d'un sentiment plus global de perte de puissance sur un espace (Schmitz, 2001). En effet, le ressentiment ou l'assentiment des riverains face à l'action publique provient en partie de ce sentiment lié à la maîtrise de l'espace et sa fluctuation au fil des inflexions du projet. Que cette assurance quant à la maîtrise de l'espace soit obtenue, comme cela fut le cas sur notre terrain d'étude, de manière indirecte mais pour le moins radicale, par l'abandon du premier projet, souligne l'importance d'un tel sentiment dans la conduite de l'action publique et la nécessité de ne pas sous-estimer sa possible instrumentalisation (Bailleul, 2009 ; Feildel, 2010). Dans ce contexte, le conflit lié à l'aménagement n'a qu'une assise spatiale faible et s'inscrit dans un conflit dont la dynamique n'est compréhensible que dans une perspective temporelle et procédurale élargie. L'émotion exprimée ne tient pas seulement à la dimension spatiale de l'action urbanistique. Si incontestablement, le second projet proposé dans le cadre de l'intervention sur le territoire convient mieux à certains riverains, et si, à cet égard, ceux-ci manifestent leur assentiment, il s'avère que l'émotion positive doit être dans ce cas évaluée au regard des différents rebondissements et renversements de l'action ; autrement dit à l'aune de son historicité. Non seulement il convient de replacer la réaction émotionnelle dans l'optique de la production des valeurs spatiales par l'individu, mais il convient aussi de relier les émotions à leur origine et à leur inscription temporelle. Pour comprendre la réaction émotionnelle, et le jugement qui en découle sur l'action publique, il faut considérer que les émotions s'inscrivent dans une perspective qui n'est pas seulement celle de l'instant, causée uniquement par le décalage entre les attentes et les valeurs portées par l'action publique à venir. Dans le cas du projet Rolland-Pilain, c'est la référence à une première situation conflictuelle qui sert d'embrayeur à la contestation du projet actuel. Les situations

passées, et les ressentis émotionnels qui y sont associés, pèsent ici fortement sur la situation présente, et expliquent comment naissent les attitudes contestataires, sur la base du ressentiment, de la rivalité ou encore de la rancœur.

À travers cet exemple, on constate que le conflit n'émerge pas seulement dans l'incompatibilité tangible du projet avec les attentes de certains riverains. Le conflit prend racine dans les ressentis passés et s'inscrit dans une dimension temporelle, qu'il convient dès lors de considérer dans une optique délibérative. Il est également intéressant d'observer que la manifestation des émotions, à défaut de porter sur des attentes liées à la matérialité du lieu et à ses qualités, porte davantage sur les modalités de l'action et les valeurs propres à cette dernière. En ce sens, l'absence de reconnaissance, le non-respect de la sensibilité habitante, dans le processus de projet, suscitent un certain nombre de sentiments récurrents dans les dires des acteurs et, dès lors, des arguments de poids pour la contestation. Ce qui est visé, et qui provoque l'émoi des populations, c'est moins le contenu du projet en lui-même, que la manière de faire, sa dimension procédurale. L'étude de la contestation vient ainsi alimenter l'importance de la prise en compte des données affectives dans la construction de l'action. Elle montre comment l'absence de reconnaissance nourrit la contestation et l'oriente dans un sens particulier, celui notamment du conflit relationnel. C'est ainsi que partant du sentiment de mépris enraciné dans une situation passée, on voit comment l'émotion, en l'occurrence l'indignation vécue par certains habitants, est progressivement rationalisée et sert d'argument tout au long du débat sur l'opportunité de l'action publique. L'ancrage procédural et temporel du conflit participe alors d'un véritable « travail émotionnel » (Hochschild, 2003) pour lequel la représentation des vécus affectifs passés est engagée dans le processus de gestion et d'expression des émotions dans la situation présente. L'émotion ressentie et exprimée est évaluée selon sa congruence avec le vécu affectif. Les positions des différents acteurs, ancrées dans le temps long du projet, agissent alors comme un cadre d'interprétation implicite des émotions ressenties en situation.

Plus loin, ce travail émotionnel peut également déboucher sur un phénomène de « territorialisation émotive » (Feildel, 2014). La reconnaissance accordée aux ressentis, étroitement liée à la façon d'associer la population à la délibération, participe de la construction d'un ensemble de relations complexes aux autres et à l'espace médiatisé notamment par le vécu affectif. A travers la conduite de l'action et les dispositifs participatifs qui la soutienne, on assiste à la construction d'un rapport affectif touchant l'ensemble des dimensions de l'espace. L'émotion vécue dans le cadre du processus participatif – celle liée en particulier au sentiment d'une absence de reconnaissance – est le vecteur de l'actualisation des valeurs projetées sur l'espace et de l'affirmation d'une identité territoriale. Les effets identitaires générés par la mise en débat de l'action sur l'espace entrent alors en résonance avec l'expérience émotionnelle éprouvée, ce qui participe à façonner des « communautés émotionnelles » (Rosenwein, 2002), autrement dit des groupes sociaux partageant la même évaluation des émotions, le même « style émotionnel » (Reddy, 2001), et qui vont à la fois affecter la relation au territoire, influencer sur les pratiques spatiales des individus (Feildel, 2014), et marquer le processus de gestion et d'expression des émotions dans le cadre du débat public.

3. Le partage du sensible et la construction du rapport affectif à l'espace

3.1. Breil-Barberie (Nantes) : une démarche de dialogue citoyen autour des sensibilités spatiales

Le deuxième cas d'étude repose quant à lui sur un atelier citoyen ne visant pas, à proprement parler, l'instruction d'un débat public sur un projet urbain en cours mais la réalisation d'un diagnostic devant nourrir un ensemble plus large de réflexions sur un quartier en mutation. C'est sous la forme d'un atelier au long cours (d'une durée de 5 mois), et selon un protocole d'interaction ciblant l'expérience sensible de l'espace (obtenue par l'intermédiaire de diverses techniques), que la parole habitante a ainsi été recueillie.

Cet atelier citoyen a été proposé aux habitants du quartier Breil-Barberie ; espace péricentral situé à deux kilomètres au nord du centre-ville de Nantes. Le diagnostic sensible réalisé dans le cadre de l'atelier l'a été plus précisément sur l'un des secteurs qui compose ce quartier, le secteur Jost-Schuman-Longchamp portant le nom des principales artères qui le traverse. Initié par la municipalité nantaise en janvier 2013, ce dispositif de dialogue citoyen faisait écho à une première expérimentation menée en 2011 sur le quartier Hauts-Pavés Saint-Félix (situé au sud du quartier Breil-Barberie), ayant « permis de réaliser un travail collectif de qualité apprécié des élus, services et habitants » ainsi que le souligne le document édité pour présenter la démarche (Nantes, 2013). C'est donc forte de cette première expérience que la municipalité a décidé de reconduire un atelier de dialogue citoyen, selon le même mode opératoire. Cependant, la reproduction de cette expérience répondait également à un certain nombre de « mécontentements et inquiétudes liés à des projets nombreux sur ce secteur » (Nantes, 2013). En effet, les enjeux liés à la mutation urbaine du secteur Jost-Schuman-Longchamp sont importants et les projets menés selon une logique de régulation de l'initiative privée ne sont pas tous perçus de façon positive par la population. Le secteur à composante majoritairement résidentielle, constitué principalement d'îlots pavillonnaires construits avant-guerre, mais aussi de petits immeubles le long des voies structurantes et de quelques immeubles de plus grande hauteur, est l'objet de nombreuses transformations qui visent à densifier l'espace habité, selon les options stratégiques retenues par le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ces projets urbains sont parfois l'objet de contestations, comme ce fut le cas pour le site de l'ancienne école d'architecture de Nantes (3 ha) en lisière de la vallée du Cens. En 2011, le secteur va connaître une levée de boucliers de la part d'un groupe d'habitants en réaction à une étude préalable pour la reconversion de ce site libéré deux ans auparavant. Contestant la réalisation des 180 logements prévus dans un projet proposé par la municipalité en lien avec l'Etat propriétaire, ces habitants mobilisés, organisés en association de « défense collective de l'environnement des habitants », vont instruire le conflit (Seguin, 2015). Ils médiatisent leur contestation dans la presse quotidienne régionale (« Non au béton sur le site de l'ex école d'archi », *Ouest France* du 15/04/2011) et s'adressent par lettres ouvertes aux élus, jusqu'à organiser une assemblée générale extraordinaire qui regroupe une centaine de riverains. Les mots d'ordre de la contestation et sa justification s'appuient alors sur la dégradation de l'environnement naturel de la vallée du Cens, la saturation résidentielle du quartier, la crainte de

l'impact sur la circulation automobile, et le désir de voir s'y implanter une maison de retraite. Le projet est pourtant manifestement peu dense au regard de sa proximité au centre urbain et intègre plusieurs souhaits d'habitants exprimés lors de la concertation et entend apporter de nouvelles qualités d'habiter au quartier : crèche, logements pour personnes âgées, jardins familiaux, cheminements doux vers la vallée du Cens. Au-delà des revendications habitantes, qui défendent avec ardeur l'identité du quartier et s'expriment avec une certaine charge émotionnelle, la contestation dans ce cas non plus ne se limite pas aux dimensions substantielles du projet mais a tôt fait de remettre en question le dispositif participatif qui l'a accompagné, et qui a associé un groupe de travail habitant aux différentes étapes du projet, en dénonçant « un simulacre de concertation ». La controverse ainsi née va faire peser la menace d'un recours administratif sur la procédure de modification du plan local d'urbanisme nécessaire au changement d'affectation du terrain et à la mise en œuvre du projet, et avoir pour conséquence le report *sine die* du projet. C'est dans ce contexte que va être lancé en janvier 2013 le « diagnostic sensible du paysage » sur le secteur Jost-Schuman-Longchamp. Si l'atelier de dialogue citoyen s'inscrit dans une démarche qui lui est propre, qui ne vise pas à débattre des projets immobiliers en cours de définition sur le secteur, il n'en demeure pas moins qu'il existe une continuité temporelle entre la contestation des projets urbains et le diagnostic sensible dans ce cas. C'est donc avec l'idée d'interroger l'enchaînement temporel de ces événements, leur influence sur les vécus émotionnels et leurs conséquences sur la participation des habitants, que nous nous sommes intéressés à cette démarche.

« Apporter votre vision du paysage, à partir de votre ressenti », « identifier les points forts et les points faibles du paysage » et « établir des recommandations pour l'avenir », tels sont les objectifs décrits dans le « mandat citoyen », feuille de route signée par les élus, qui décrit la méthode de l'atelier et le contexte plus général dans lequel il s'inscrit. La collectivité cherche non seulement à recueillir la relation sensible à l'espace à travers la parole des habitants, mais également à construire sur cette base un ensemble de recommandations qui viendront alimenter les politiques publiques. L'enjeu est ainsi posé : « en sollicitant la contribution du groupe de travail, la Ville souhaite s'appuyer sur le regard des habitants dans une démarche de diagnostic urbain afin d'identifier ce qui contribue à la qualité des paysages et de la vie dans le secteur considéré » (Nantes, 2013). Dès lors, cet atelier va se mettre en place. Il sera piloté par la direction territoriale d'aménagement de Nantes Métropole et l'équipe de quartier, et animé par deux concepteurs paysagistes ainsi qu'un groupe de stagiaires de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes. L'atelier sera ouvert aux conseillers et aux associations de quartier, ainsi qu'aux habitants qui souhaitent s'y investir. Vingt-trois habitants du secteur s'engageront dans la démarche lors de la séance de lancement et, en moyenne, ils seront une douzaine à chaque étape. L'atelier est organisé en trois phases qui s'échelonnent sur 5 mois. La première phase est consacrée à une double collecte de matériaux sensibles directement auprès des personnes engagées, menée de concert par l'équipe de paysagistes et les stagiaires. Au cours de cette première phase, les habitants volontaires ont le choix entre deux types de travaux à réaliser individuellement : un reportage photographique ou un carnet de déambulation, que les paysagistes et les étudiants reprendront ensuite dans le but de faire émerger un « portrait collectif du paysage du quartier » (Nantes, 2013). Le reportage photographique sert de support de réactivation au cours

d'entretiens individuels menés par les stagiaires qui sont l'occasion à la fois d'approfondir la relation affective au quartier, mais aussi de nouer une relation de confiance avec chacun des habitants rencontrés (Griffon et al., 2013). Les paysagistes s'attachent quant à eux à travailler le matériau des carnets de déambulation, lors d'une séance collective avec les habitants. Cette première phase de l'atelier s'achève par une séance de mise en commun au cours de laquelle paysagistes et étudiants présentent une synthèse de l'ensemble des ressentis exprimés par les habitants et les complètent de leur regard « expert ». Suite à cette synthèse, démarre la deuxième phase de l'atelier qui va consister quant à elle en une déambulation collective, encadrée par les paysagistes, au cours de laquelle les points de vue issus de la première phase seront échangés et discutés *in situ*. Cette déambulation est suivie d'une nouvelle séance collective visant cette fois-ci la formulation d'un ensemble de recommandations. Enfin, la troisième et dernière phase de l'atelier amène les habitants investis dans la démarche à présenter le résultat de leurs travaux à l'occasion d'un conseil de quartier devant les élus du quartier et l'adjoint à l'urbanisme. Dès lors, une douzaine de services de la ville et de la Métropole sont mobilisés pour l'instruction de cet avis citoyen et 6 mois après avoir réceptionné le travail des habitants, les élus reviennent en conseil de quartier pour présenter les engagements de la collectivité en réponse aux recommandations formulées. Ces engagements se traduisent en actions nouvelles mobilisant une diversité de politiques publiques : réalisation d'un parcours patrimonial, modification du Plan Local d'Urbanisme, réaménagement d'un square ou encore amélioration d'espaces publics de proximité.

3.2. Décrire pour mieux prescrire : le paysage comme vecteur de partage des sensibilités et de construction d'un affect commun

Dans un premier temps, il est intéressant d'observer l'intérêt porté à la notion de paysage dans le cadre de ce type de démarche. La collectivité pose ainsi le paysage comme enjeu autour duquel se cristallise la charge affective de la relation des habitants à leur cadre de vie. « Le paysage est au cœur du rapport sensible et affectif qu'entretiennent des habitants avec leur quartier » (Nantes, 2013). En tant que représentation construite et située d'une réalité physique perçue, le paysage est envisagé dans ce cas comme un puissant vecteur d'identification impliquant, entre autres, une forte dimension sensible et affective. Ce postulat de départ est confirmé par les chercheurs qui s'intéressent à cette notion : « les paysages ordinaires sont porteurs de sens et de valeurs pour ceux qui les vivent au quotidien » (Bigando, 2008). Cette vue d'ensemble qui embrasse une large portion de territoire dispose de cette particularité, de se situer à une certaine distance de la réalité matérielle, à la fois support de significations multiples et en même temps objet autour duquel se forge un sentiment d'appartenance collectif. On comprend ainsi pourquoi la notion de paysage est souvent retenue dans le cadre des dispositifs participatifs autour des enjeux urbains, comme vecteur privilégié pour susciter auprès des habitants l'expression de la qualité de leurs vécus affectifs. On retrouve par ailleurs ces méthodes préconisées par certains urbanistes, qui traduisent alors la volonté de restituer une approche sensible de la ville (Novarina, 2004).

Le paysage apparaît ainsi comme un objet particulièrement heuristique pour parler des rapports sensoriels et sensibles qu'entretiennent les habitants avec leurs espaces quotidiens. « Cette caractéristique sensible du paysage a permis à chaque protagoniste de la démarche d'aborder le thème du paysage urbain avec sa vision personnelle » (Griffon et al., 2013), en faisant part ouvertement de ses ressentis. La subjectivité et la sensibilité qui sous-tendent l'idée de paysage permettent à chacun d'exprimer son rapport à l'espace sans que celui-ci soit d'emblée contraint par les exigences de rationalité et de légitimité qui traditionnellement sont requises dans le cadre des débats publics. « L'analyse paysagère fait en effet converger des modes d'analyse issus de disciplines radicalement différentes et prend appui sur des démarches qui relèvent d'approches à caractère scientifique ou au contraire sensible » (Novarina, 2004). Parce qu'il présuppose l'existence d'un sujet engagé dans la perception de son environnement, le paysage bouleverse la position traditionnellement adoptée dans le cadre des démarches participatives, d'un sujet extérieur à l'objet observé. Appréhendé dans un premier temps à travers le dispositif photographique puis à l'occasion d'un processus de réactivation en entretien individuel, le paysage aura ainsi permis de collecter « un matériau empreint de sensibilités singulières » (Griffon et al., 2013). Si la notion de paysage se révèle particulièrement efficace pour travailler la matière sensible, il convient également de souligner ses formes d'instrumentalisation. Le recours à cette notion constitue aussi un moyen pour éluder ou contourner les points durs de l'action, pour maintenir un écart tolérable entre les désirs et les valeurs portés par les habitants et les objectifs de la politique publique. Ainsi, la notion de paysage vient brouiller les cartes, et ne permet pas véritablement d'instruire les débats sur le fond.

Dans un deuxième temps, il est intéressant de noter que les entretiens individuels ont été l'occasion pour les participants d'exprimer leurs réticences et leurs revendications à propos des projets urbains conduits par la collectivité. Lorsque celles-ci s'exprimaient avec une certaine véhémence en entretien individuel, ces ressentis négatifs s'en sont également trouvés atténués lors de la deuxième phase collective du processus. A l'occasion de la déambulation *in situ*, « on sent que le regard sur le quartier a évolué et que la confrontation avec la Ville est moins prononcée qu'au début de la démarche » (Griffon et al., 2013). L'entretien individuel et son écoute empathique, sans que les animateurs ne marquent d'accord ou de désaccord sur le fond ou sur la forme, a constitué un terrain favorable à l'expression des affects en intégrant autant les préoccupations liées aux personnes que les problèmes de fond (Lempereur, 2001). Le rôle des animateurs dans ce dispositif, en particulier des stagiaires, a eu une influence non négligeable. L'imprécision parfois ressentie quant à leur responsabilité, et la construction progressive de leur place au sein de ce processus expérimental, ni « experts » ni « politiques », est en cela révélatrice du rôle de « médiateur » (Muller, 2005) favorable à l'expression et à la reconnaissance de la parole habitante. Cette reconnaissance des personnes, avant la prise en compte des valeurs qu'ils projettent sur l'espace, a répondu au besoin de justice, à l'aspiration à la sécurité, qui sont des demandes fondamentales souvent latentes dans le cadre de la concertation autour des projets d'aménagement (Lempereur, 2001).

Il ne faut pas non plus négliger l'effet régulateur de l'expression des affects qu'a pu opérer la mise en commun des sensibilités et des représentations paysagères. Le dispositif collectif de déambulation *in*

situ a de ce point de vue contribué à la construction d'un cadre d'interaction dans lequel la prise directe avec la réalité du terrain a participé à la régulation des expressions émotionnelles. Cette modalité particulière, propre à l'épreuve du terrain et l'expérience sensible qui la caractérise, en créant une situation moins pesante que la confrontation traditionnelle, s'est révélée plus propice à la prise de parole de chacun. « Les habitants, en territoire connu et pratiqué, sont devenus d'autant plus impliqués » (Griffon et al., 2013). Les relations entre les différents participants, par nature asymétriques, sont remises en jeu avec ce type de dispositif. « Sur site, les participants se sont retrouvés dans une position de sachants, c'est-à-dire à la fois acteurs et experts de leur propre environnement » (Griffon et al., 2013). Les professionnels représentant les services de la ville, qui étaient présents lors de cette déambulation, ont quant à eux expliqués les projets en cours et les règlements d'occupation des sols qui les encadrent, de même qu'ils ont pris la mesure des différents attachements des habitants à leur cadre de vie et des écarts possibles entre ceux-ci et les objectifs de la politique publique. A travers ce dispositif, un apprentissage réciproque s'est donc opéré entre habitants et professionnels de l'urbanisme, mettant en jeu la construction d'une sensibilité partagée.

Enfin, la troisième et dernière étape de la démarche de diagnostic sensible a consisté à formaliser, lors de séances de travail collectif impliquant paysagistes, étudiants et habitants, cette dimension sensible, à la donner à voir et à la transposer en un ensemble de prescriptions urbanistiques. A cette occasion, paysagistes et stagiaires se sont mis en retrait de la réflexion menée par les habitants, et leur travail a désormais consisté à accompagner et non plus à animer les échanges devant conduire à la formulation des préconisations qui constitueraient par la suite l'avis citoyen. Si quelques consensus nets sont ressortis de ces réunions, certains autres points sont néanmoins restés en suspens. « Les échanges paraissent alors comme des mises au point, éléments accouchés d'un processus de changement de la vision du paysage local » (Griffon et al., 2013). Enfin, l'atelier s'est achevé lors d'une séance finale, devant les services de la ville et les élus, durant laquelle ces derniers se sont engagés à trouver une traduction formelle des prescriptions construites et exposées par les habitants, sans toutefois établir pour cela de calendrier précis.

Conclusion

Si ce type de dispositif démontre une certaine efficacité, venant ainsi confirmer l'intérêt des ressentis des habitants comme source de connaissance et comme objet fédérateur (Nantes, 2013), les ressorts affectifs sur lesquels il s'appuie interroge néanmoins sur plusieurs points – qui sont à envisager au regard des différentes modalités de la prise en compte des affects dans le projet urbain. Au-delà de l'expérience sensible, les dispositifs participatifs et la façon dont ils promeuvent certains « styles émotionnels » (Reddy, 2001) nous questionnent sur la construction d'un « affect commun » (London, 2010) qui orienterait en un certain sens délibérément consenti le désir collectif, encourageant l'effacement des divergences ou écartant l'éventualité d'un désaccord sur l'évaluation et la signification des ressentis. Les manifestations affectives ont cette particularité de s'appuyer sur les valeurs et les normes partagées au sein des groupes sociaux, avec le risque que comporte dans certains cas l'affirmation ou, au contraire, la possibilité de transformation de ces valeurs. Dès lors, comment faire en sorte de solliciter la diversité des émotions et l'expression des ressentis

dissonants ? Au-delà de la mise au jour des controverses, sous quelles conditions – notamment procédurales et temporelles – les émotions permettent-ils leur instruction ? Par ailleurs, le « travail émotionnel » (Hochschild, 2003) permet de faire émerger un consensus utile du point de vue des acteurs de la politique publique, source de légitimation de leur action. Cependant, ce processus de légitimation n'est pas neutre et il apparaît d'autant moins discutable qu'il revêt les atours de l'authenticité propre au registre de l'affectif. Plus largement, c'est la construction des « manières d'être sensibles » (Haroche, 2008) qui est ici en jeu ; comment la reconnaissance des qualités sociales et culturelles des éprouvés affectifs est susceptible de participer d'une augmentation du champ de la conscience. De ce point de vue, l'instrumentalisation de la donnée affective, autant que la volonté souvent constatée de dépassionner les débats, ne font que préparer les conditions d'un affrontement plus fermement exprimé par la suite. Ainsi, s'il convient de souligner l'intérêt indéniable des démarches prenant au sérieux la qualité sensible et affective de la relation des habitants à leurs espaces de vie, il faut en même temps noter les spécificités liées au travail sur la matière affective et ne pas négliger ses enjeux politiques.

Bibliographie

- Altman I., Low S.M., 1992, *Place attachment*, New York, Plenum Press, 314 p.
- Anderson B., Holden A., 2008, « Affective Urbanism and the Event of Hope », *Space and Culture*, 11, 2, p. 142-159.
- Audas N., 2015, *La ville et le sablier : sentir les temps urbains*, Presses universitaires François-Rabelais, 300 p.
- Bacqué M.-H., Gauthier M., 2011, « Participation, urbanisme et études urbaines: Quatre décennies de débats et d'expériences depuis « A ladder of citizen participation » de S. R. Arnstein », *Participations*, 1, 1, p. 36.
- Bailleul H., 2009, *Communication et projets urbains. Enjeux et modalités de la communication entre acteurs du projet et habitants*, Thèse de doctorat, Tours, Université F. Rabelais, 589 p.
- Bailly E., Marchand D., 2016, « La ville sensible au coeur de la qualité urbaine », *Métropolitiques.eu*, <http://www.metropolitiques.eu/La-ville-sensible-au-coeur-de-la.html>
- Bernard J., 2015, « Les voies d'approche des émotions », *Terrains/Théories*, 2, 15 p.
- Bigando E., 2008, « Le paysage ordinaire, porteur d'une identité habitante. Pour penser autrement la relation des habitants au paysage », *Projets de paysage. Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace*, Enquêtes et débats, 27/12/2008, 13 p.
- Bochet B., Racine J.-B., 2002, « Connaître et penser la ville : des formes aux affects et aux émotions, explorer ce qu'il nous reste à trouver. Manifeste pour une géographie sensible autant que rigoureuse », *Géocarrefour*, 77, 2, p. 117-132.
- Cahour B., 2006, « Les affects en situation d'interaction coopérative : proposition méthodologique », *Le travail humain*, 69, 4, p. 379-400.
- Dardel E., 1952, *L'homme et la terre. Nature de la réalité géographique*, Paris, CTHS, 199 p.
- Feildel B., 2010, *Espaces et projets à l'épreuve des affects. Pour une reconnaissance du rapport affectif à l'espace dans les pratiques d'aménagement et d'urbanisme*, Thèse de doctorat, Tours, Université F. Rabelais, 651 p.

- Feildel B., 2013, « Vers un urbanisme affectif. Pour une prise en compte de la dimension sensible en aménagement et en urbanisme », *Norois*, 2, 227, p. 55-68.
- Feildel B., 2014, « Participation citoyenne et émotions », dans Martouzet D. (dir.), *Ville aimable*, Tours, Presses universitaires François Rabelais, p. 331-347.
- Feildel B., 2016, « L'émotion est ce qui nous relie. Éléments pour une approche relationnelle des phénomènes affectifs et des dynamiques socio-spatiales », *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, 2, 11, p. 233-259.
- Fischer F., 2011, « La participation des citoyens et les débats sur les politiques : repenser la subjectivité et l'expression émotive », *Télescope*, 17, 1, p. 20-38.
- Frémont A., 1976, *La région, espace vécu*, Paris, Flammarion, 288 p.
- Griffon S., Mautouchet C., Noury C., Mahé K., 2013, « Atelier citoyen "Diagnostic sensible du paysage". Récit d'une expérience de concertation », *Lieux communs*, La fiction et le réel, 16, p. 192-200.
- Hoch C., 2006, « Emotions and Planning », *Planning Theory and Practice*, 7, 4, p. 367-382.
- Hochschild A.R., 2003, « Travail émotionnel, règles de sentiments et structure sociale », *Travailler, Revue internationale de Psychopathologie et de Psychodynamique du travail*, Les émotions dans le travail, 9, p. 19 -50
- Honneth A., 2007, *La réification. Petit traité de Théorie critique*, Paris, Gallimard, 141 p.
- Illouz E., 2006, *Les sentiments du capitalisme*, Paris, Editions du Seuil, 201 p.
- Ittelson W.H., 1974, *An introduction to environmental psychology*, New York, Holt, Rinehart et Winston, 406 p.
- Jasper J.M., 2011, « Emotions and Social Movements: Twenty Years of Theory and Research », *Annual Review of Sociology*, 37, 1, p. 285 -303.
- Le Breton D., 2004, « La construction sociale de l'émotion », *Les nouvelles d'Archimède*, 35, p. 4-5.
- Lempereur A., 2011, « Faciliter une solution négociée aux conflits », *Revue française de gestion*, 1, 210, p. 51-66.
- Lewicka M., 2011, « Place attachment : How far have we come in the last 40 years ? », *Journal of Environmental Psychology*, 31, 3, p. 207-230.
- Lipovetsky G., Serroy J., 2013, *L'esthétisation du monde. Vivre à l'âge du capitalisme artiste*, Paris, Gallimard, 493 p.
- Livet P., 2002, *Emotions et rationalité morale*, Paris, Presses Universitaires de France, 291 p.
- Livet P., 2007, « Dans quelles conditions les émotions collectives peuvent-elles bloquer ou aider la délibération démocratique ? », *Revue européenne des sciences sociales*, XLV "Démocratie délibérative, démocratie débattante, démocratie participative", 136, p. 111-128.
- Lolive J., 1999, *Les contestations du TGV Méditerranée. Projet, controverse et espace public*, Paris, L'Harmattan, 314 p.
- Lordon F., 2010, « L'empire des institutions (et leurs crises) », *Revue de la régulation*, 7, 1er semestre, <http://regulation.revues.org/7748>
- Lordon F., 2013, *La société des affects. Pour un structuralisme des passions*, Paris, Editions du Seuil, 283 p.
- Manola T., 2013, « La sensorialité, dimension cachée de la ville durable », *Metropolitiques.eu*, <http://www.metropolitiques.eu/La-sensorialite-dimension-cachee.html>

- Martouzet, D. (dir.), 2014, *Ville aimable*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 384 p.
- Moser, G., Weiss, K. (dirs.), 2003, *Espaces de vie. Aspects de la relation homme-environnement*, Paris, Armand Colin, 396 p.
- Muller P., 2005, « Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique: Structures, acteurs et cadres cognitifs », *Revue française de science politique*, 55, 1, p. 155-187.
- Nantes, 2013, *Dialogue citoyen : Diagnostic sensible du paysage, secteur Jost-Schuman-Longchamp*, Nantes, Ville de Nantes, Nantes Métropole, 36 p.
- Novarina G., 2004, « Les nouvelles modalités de l'analyse urbaine : décrire plutôt que prescrire », dans Chalas Y. (dir.), *L'imaginaire aménageur en mutation*, Paris, L'Harmattan, p. 59 -77.
- Reddy W.M., 2001, *The Navigation of Feeling: A Framework for the History of Emotions*, Cambridge University Press, 380 p.
- Rosenwein B.H., 2002, « Émotions en politique », *Hypothèses*, 5, 1, p. 315-324.
- Scannell L., Gifford R., 2010, « Defining place attachment : A tripartite organizing framework », *Journal of Environmental Psychology*, 30, 1, p. 1-10.
- Schmitz S., 1998, « Participation et aménagement empathique. Réflexions à partir du cas Wallon », *Bulletin de la Société géographique de Liège*, 34, 1, p. 77-84.
- Schmitz S., 2001, « La recherche de l'environnement pertinent. Contribution à une géographie du sensible », *L'Espace géographique*, 4, p. 321-332.
- Seguin L., 2015, « Entre conflit et participation : double apprentissage dans un mini-public et un mouvement de contestation », *Participations*, 13, 3, p. 63-88.
- Stokols D., Shumaker S.A., 1981, « People in places : A transactional view of settings », dans Harvey J.H. (dir.), *Cognition, Social Behavior, and the Environment*, Hillsdale, Erlbaum, p. 441-488.
- Subra P., 2006, « Ce que le débat public nous dit du territoire et de son aménagement », *Géocarrefour*, 81, 4, p. 287-298.
- Traïni C. (dir.), 2009, *Emotions... Mobilisation !*, Paris, Presses de Sciences Po, 300 p.
- Traïni C., 2015, « Des dispositifs visant à la coordination des actions collectives », dans Traïni C. (dir.), *Émotions et expertises: les modes de coordination des actions collectives*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Res publica), p. 15-29.
- Tuan Y.-F., 1974, *Topophilia : a study of environmental perception, attitudes and values*, 2^e édition, New York, Columbia University Press, 260 p.
- Zetlaoui-Léger J., 2013, « Urbanisme participatif », dans Casillo I., Barbier R., Blondiaux L., Chateauraynaud F., Fourniau J.-M., Lefebvre R., Neveu C., Salles D. (dirs.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et participation, <http://www.dicopart.fr/fr/dico/urbanisme-participatif>